



-----  
LE CABINET  
-----

Abidjan, le 12 juin 2025

N° **485** / MDSCV/CAB/DCRPDA/HT

### COMMUNIQUE

#### UTILISATION ABUSIVE DE L'IMAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE, CHARGE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

Le Cabinet du Ministre Délégué chargé des Sports et du Cadre de Vie tient à informer l'opinion publique que de plus en plus d'organisateur d'événements se permettent d'utiliser, sans autorisation préalable, l'image de Monsieur le Ministre Délégué dans leurs supports de communication (affiches, visuels numériques, vidéos, etc.).

Le Cabinet rappelle avec insistance que toute utilisation de l'image officielle du Ministre Délégué chargé des Sports et du Cadre de Vie, que ce soit dans un cadre institutionnel, associatif ou privé, doit obligatoirement faire l'objet d'une **demande formelle** et d'une **autorisation expresse** préalable émanant dudit Cabinet.

Tout contrevenant à cette exigence s'expose aux sanctions prévues par la législation en vigueur, notamment en matière d'atteinte au droit à l'image, de faux usage de titre ou encore de diffusion d'informations trompeuses.

Le Cabinet du Ministre se réserve le droit d'engager toute action appropriée à l'encontre des auteurs de tels agissements.

Nous appelons donc au respect des procédures et à la responsabilité de tous les acteurs afin de préserver l'intégrité et l'image des institutions de la République.



**Essoh Jacques LATH**

Préfet, Grade 1